

CHARTRE DE LA PARTICIPATION

Des quartiers de renouvellement urbain
du Pays de Montbéliard

Mars 2018



Remerciements

Ce document a été réalisé pour Pays de Montbéliard Agglomération, par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard, avec le concours :

- Des élus et services de PMA,
- Des élus et services des communes de Montbéliard et Sochaux,
- Des services de l'Etat,
- Des 3 bailleurs du territoire (Idéha, Neolia et Habitat 25),
- De Trajectoires Ressources,
- Des associations et collectifs des quartiers de La Petite Hollande à Montbéliard et des Gravieres-Evoironnes à Sochaux (CSF, 13000 ensemble, Animation Sochaux Loisirs Détente)
- Des 2 MJC des 2 quartiers
- Des 2 Conseils Citoyens de Montbéliard et de Sochaux



Sommaire

Pourquoi une charte de la participation ?.....	4
Les engagements de chacun dans la conduite du programme.....	5
1. Engagements sur la mise à disposition des documents	5
2. Engagements sur l'accessibilité des informations	5
3. Engagements sur le suivi des démarches participatives	6
4. Engagements sur les règles du jeu partagées dans le cadre d'une opération spécifique ...	6
5. Engagements sur l'essaimage dans le quartier	8
ANNEXE 1 : les fondements de la participation	9
1. Les finalités de la participation : modifier les modes de faire de l'action publique.....	9
2. L'échelle de la participation	9
3. Les thèmes de la participation.....	10
4. Les différents acteurs	10
ANNEXE 2: grille annexée à l'engagement n°8.....	12

Pourquoi une charte de la participation?

Le programme de renouvellement urbain de la Petite Hollande à Montbéliard et des Graviers-Evoironnes à Sochaux est un projet de longue haleine, avec un impact fort sur la vie des habitants et des usagers de ces quartiers.

Ce processus complexe et lent justifie une participation continue de tous les acteurs concernés par le projet. Ce dispositif est l'une des déclinaisons des orientations du contrat de ville unique de Pays de Montbéliard Agglomération.

Ce programme s'appuie sur une vision du devenir de ces quartiers d'ores et déjà affichée par les élus devant l'ANRU et ses partenaires.

Pour autant, cette vision globale du rôle et du positionnement des quartiers concernés dans la centralité d'agglomération reste à partager davantage pour faciliter la compréhension des actions qui seront déployées dans le temps. Les projets opérationnels seront d'autant plus enrichis par l'ensemble des acteurs que le sens général de l'action sera appréhendé par tous.

Il est primordial que chaque groupe d'acteurs dans son rôle - élu, opérateur, technicien, habitant, usager - soit conscient de l'équilibre à trouver collectivement entre les enjeux sociétaux, urbains, économiques, environnementaux, ... C'est l'un des objectifs majeurs à atteindre dans la réussite de ce nouveau programme de renouvellement urbain, afin de pérenniser la portée des actions publiques ou collectives.

La participation des habitants est ici envisagée comme un outil de renforcement du lien social et des solidarités, mais aussi de compréhension des contraintes et des complexités dans lesquels s'élabore l'action publique locale.

Le but de la charte est d'indiquer les grands principes et engagements de chacun des groupes d'acteurs en matière de participation, comme le rappelle l'annexe 1 page 9.



Ces engagements sont issus du travail sur les modalités de participation sur le projet urbain conduit pendant le protocole en 2017. Ils sont le socle de l'activité des maisons du projet mises en place par les villes de Montbéliard et Sochaux au cœur des deux quartiers.

La charte indique les grands principes de la participation pour :

- Appeler la population à s'intéresser au projet de renouvellement urbain à l'échelle de l'ensemble des quartiers, en se mettant à sa portée,
- L'impliquer dans la préparation et la mise en œuvre des projets opérationnels,
- S'inscrire dans la vie des quartiers.

Elle précise également les modalités de suivi et d'évaluation des démarches participatives.

Les engagements de chacun dans la conduite du programme

Lors du séminaire du 6 décembre 2017, autour des principes de la participation sur le projet urbain des quartiers, les élus, les techniciens, et les représentants de la société civile ont travaillé en ateliers pour co-élaborer des engagements réalistes et tenables dans le temps. Ces engagements se déclinent dans les 5 objectifs ci-contre :

- 1- La mise à disposition des informations,**
- 2- L'accessibilité des informations,**
- 3- Le suivi des démarches participatives,**
- 4- Les règles du jeu partagées dans le cadre d'une opération spécifique,**
- 5- L'essaimage dans le quartier.**

1- Engagements sur la mise à disposition des informations

Engagement 1

Le projet urbain du quartier est accessible au public de manière permanente (ex : à la Maison du Projet, sur un site internet dédié, dans des bulletins d'information réguliers, etc).

Des pièces complémentaires, permettant d'expliquer les évolutions du projet dans le temps (par exemple des décisions administratives ou des comptes rendus de réunions), pourront être consultées parallèlement.

Engagement 2

Une exposition sur le projet est organisée à l'inauguration de la Maison du Projet. Cette exposition sera complétée au fur et à mesure de l'avancée du projet.

L'objectif est de partager avec les habitants la vision globale du quartier dans le développement général de la ville et de l'agglomération.

2- Engagements sur l'accessibilité des informations

Engagement 3

La participation du plus grand nombre, dans les démarches participatives, est encouragée. A cet effet, la diversité des modes de participation (espaces, lieux, temps, moyens) est recherchée notamment pour mobiliser les catégories de personnes les plus difficiles à atteindre.

La participation doit permettre de révéler les besoins émergents ainsi que les usages réels des habitants.

Les attentes (qui auront été retenues) des habitants doivent être intégrées le plus tôt possible dans le programme de renouvellement.

Au besoin, une participation en fonction des groupes sociaux (jeunes, anciens, etc.) pourra être organisée.

Engagement 4

Le projet est présenté sous forme de supports accessibles et pédagogiques, avec des documents lisibles et compréhensibles par tous.

Une démarche pédagogique doit être mise en œuvre tout au long du projet.

Engagement 5

Une présence ponctuelle et régulière est organisée pour apporter des explications et répondre aux questions des habitants.

3- Engagements sur le suivi des démarches participatives

Engagement 6

Des moyens humains et financiers sont affectés pour les actions de participation liées au projet urbain.

Un (ou plusieurs) tiers médiateur, avec des compétences spécifiques d'animation et une compréhension globale du projet urbain et social, sera mobilisé pour garantir le processus participatif dans la durée.

Engagement 7 :

Un comité de suivi de la charte de participation est mis en place et animé par PMA via les instances déjà existantes du Contrat de Ville Unique et du NPNRU. Ce comité de suivi est constitué des principaux acteurs de la participation du Projet de Renouvellement Urbain, à savoir les élus, les techniciens et les acteurs de la société civile.

Chaque année, ce comité de suivi se réunit pour :

- Faire un bilan de la participation, et partager les opérations et actions menées par chacun,
- Vérifier le respect des engagements de la charte et identifier les mesures correctives le cas échéant,
- Identifier les opérations qui seront conduites l'année suivante dans une démarche de participation.

4- Engagements sur les règles du jeu partagées dans le cadre d'une opération spécifique

Engagement 8

La participation doit être assurée durant toute la durée de l'opération, depuis l'idée jusqu'à l'évaluation. Chaque opération inscrite dans une démarche de participation fait l'objet d'une description claire du processus de participation envisagé par son initiateur (le maître d'ouvrage). La grille de l'annexe 2 (page 12) peut permettre de fixer le cadre dans lequel s'inscrira la participation en donnant une lisibilité à chacune des parties prenantes.

En premier lieu, il convient de préciser le niveau de participation selon l'échelle présentée page 9 (information, consultation, concertation, co-construction), et d'évaluer l'opportunité de recourir à un tiers.

Engagement 9

Dans un esprit d'écoute, les divergences de points de vue sont acceptées comme des éléments pouvant améliorer la qualité du projet.

Engagement 10

L'engagement de toute démarche participative doit permettre de partager et de débattre :

- Des contraintes (techniques, financières) de l'opération,
- Des invariants fixés par le maître d'ouvrage,
- D'une compréhension des attentes exprimées par les habitants.

Le recueil des besoins et attentes des habitants au démarrage d'une opération doit être davantage précisé concernant :

- la représentativité des informations recueillies : il s'agit de pouvoir recueillir

les attentes/besoins auprès d'un échantillon de personnes suffisant et représentatif des futurs bénéficiaires de l'opération,

- le traitement de l'information recueillie qui doit permettre de hiérarchiser les besoins/attentes et les qualifier en fonction de leur nature.

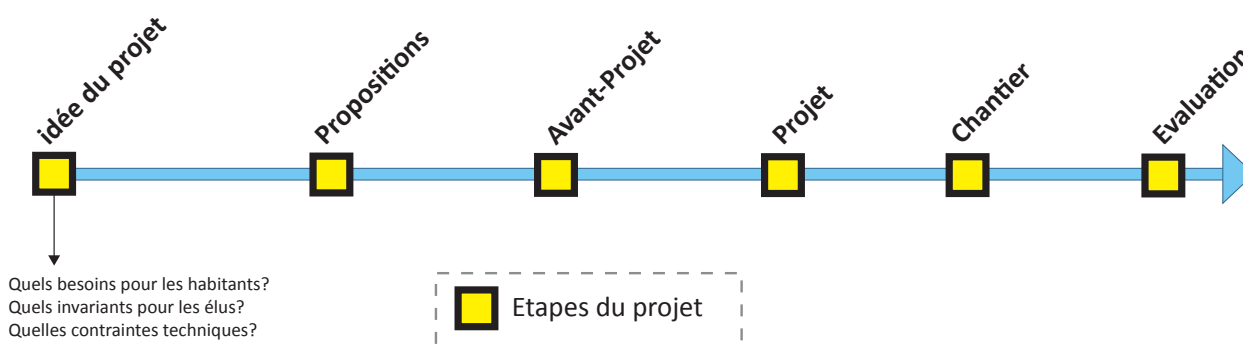
Engagement 12

L'opportunité d'organiser une (ou des) visite(s) de chantier, et d'inaugurer la fin des travaux, est étudiée lorsque l'opération est engagée.

Engagement 11

A chaque nouvelle étape de participation, le maître d'ouvrage fait un bilan qui explicite la manière dont il a pris en compte ou non les besoins des habitants ou des usagers. A minima, les suites de la démarche et le calendrier sont exposés.

Les étapes déterminantes d'une opération-type, depuis l'idée jusqu'à l'évaluation



Sur chaque opération, il s'agit de préciser le processus de participation le plus en amont possible de sa mise en oeuvre, et notamment de s'accorder sur le positionnement :

- Des réunions d'avancement de l'opération (élus, bailleurs/techniciens/société civile),
- Des temps d'animation liés à l'opération

5- Engagements sur l'essaimage dans le quartier

Engagement 13

Chaque acteur a un rôle à jouer dans la définition et la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain et la diffusion du programme au sein du quartier :

- les élus pour instaurer un dialogue de proximité visant à partager le sens de l'action publique et écouter, entendre et réagir,
- les bailleurs pour les interventions sur le patrimoine et les actions de sensibilisation,
- les chefs de projets PRU (PMA et villes) et les techniciens des collectivités pour rendre accessibles les informations techniques,
- les associations pour les actions qu'elles animent autour du projet,
- le conseil citoyen pour recueillir son point de vue et son expertise d'usage, et pour relayer les informations.

Engagement 14

Afin de toucher le plus grand nombre et de recueillir une perception du vécu dans le quartier, des espaces d'expression libre pour le citoyen seront mis à disposition (allo-mairie, boîte à idées, panneau d'expression,...). Au besoin, des actions participatives seront menées en fonction des groupes sociaux à mobiliser (jeunes, anciens, commerçants,...).

Engagement 15

En complément des actions spécifiques au projet, les acteurs s'appuieront sur des manifestations existantes et bien ancrées dans les quartiers pour diffuser et recueillir de l'information, faire débat. Les événements suivants sont cités :

- Réunions de quartier,
- Fête de quartier (Petite Hollande), fête du sport (Sochaux),
- Forums thématiques du contrat de ville unique, notamment le forum de l'emploi,
- Vœux à la population,
- Eventuellement, conseils d'écoles des quartiers, assemblées générales d'associations intervenant sur les quartiers, rencontres avec les anciens, ...

Celles-ci sont complémentaires des informations communiquées par les réunions de quartier, les magazines municipaux, le site internet des villes et les réseaux sociaux.

Annexe 1 : les fondements de la participation

1. Les finalités de la participation : modifier les modes de faire de l'action publique

La participation est de plus en plus souvent sollicitée pour l'élaboration et le suivi de projets. Les élus souhaitent qu'elle devienne une véritable méthode d'élaboration de l'action publique. Ils sont convaincus que la participation permet d'améliorer l'efficacité de l'action publique et facilite la réalisation et l'appropriation des projets par les habitants.

Il s'agit ainsi d'associer les habitants dans la gestion et l'évolution de leur cadre de vie pour le construire ensemble. L'intérêt commun ne peut être perçu que si chaque partenaire identifie son intérêt concret et accepte de le reconsidérer dans un cadre collectif. Les instances de participation permettent ainsi de renouveler l'action publique et la démocratie. La participation donne aux habitants la

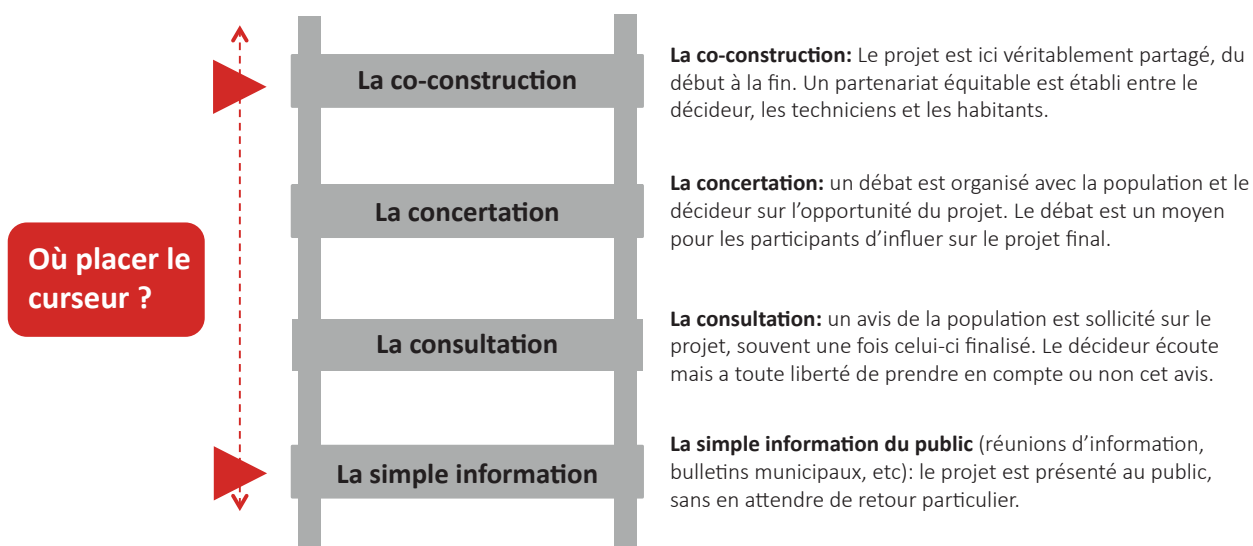
possibilité d'agir sur la cité et encourage la prise d'initiatives.

Ainsi "l'utilisateur-consommateur" a les capacités de devenir un "citoyen-acteur". En somme, à travers les processus de participation, il s'agit de transformer les pratiques, de faire évoluer les comportements et analyses, aussi bien des élus que des habitants et des professionnels.

Développer et maintenir des processus démocratiques, c'est donc aussi ré-interroger constamment les pratiques des uns et des autres. La mise en commun des savoirs et des savoir-faire, la reconnaissance de l'identité et des compétences de chaque acteur sont ainsi une des conditions minimales, sans lesquelles la participation ne peut pas s'exercer.

2. L'échelle de la participation

La participation des habitants à la vie locale doit conjuguer différentes formes, représentées ci-après schématiquement par l'échelle de la participation :



3. Les thèmes de la participation

La volonté des élus est de diversifier les thèmes qui intéressent la participation des habitants et de ne pas la limiter aux questions d'aménagement. La participation doit porter sur tout ce qui peut toucher à la vie de quartier dès lors que l'intérêt général est en jeu.

Les champs d'intervention de la participation sont donc multiples et variés. Elle peut s'établir autour de questions liées à l'urbanisme et au développement social des quartiers, tout comme elle peut aborder des questions plus globales telles que la tranquillité publique, la vie quotidienne ou le cadre de vie.

Elle aborde les différentes thématiques qui font la vie en ville : développement culturel, éducatif, sportif, économique, social, urbain... La participation est nécessaire pour des projets de différente ampleur.

La participation doit déboucher sur l'énoncé d'orientations et de projets partagés, permettant de définir les choix prioritaires d'action publique municipale, dans la mise en œuvre du Projet de ville.

4. Les différents acteurs

La participation met en scène 3 types d'acteurs :

- Les habitants et les associations, représentant la Société Civile ;
- Les élus municipaux et les élus de l'agglomération ;
- Les techniciens municipaux et de PMA, ainsi que les professionnels partenaires (bailleurs sociaux, services de l'Etat, acteurs socio-économiques, travailleurs sociaux, représentants associatifs, MJC...) ayant une pratique du territoire.

Les habitants et les associations

Les habitants sont considérés comme le premier maillon de l'engagement citoyen.

A ce titre, chaque habitant est légitime pour participer directement en son nom propre aux différentes instances de participation. Les habitants ont une connaissance et une pratique quotidienne de leurs lieux de vie, de leur territoire. Cette expertise d'usage apporte une véritable plus-value aux projets.

Sur le Pays de Montbéliard, le tissu associatif est dense et dynamique. Il constitue un support important, vecteur du lien social et de la citoyenneté nécessaires à la participation.

Les associations d'habitants et de quartiers, quelles que soit leur importance ou leur date de création, sont des interlocutrices privilégiées de la municipalité et des professionnels. Dans le débat avec les élus, elles recueillent et expriment l'avis d'habitants sur les projets municipaux. Elles proposent et portent également des projets pour favoriser le mieux-vivre ensemble dans les quartiers.

Les élus

Les élus sont détenteurs d'un mandat qui leur est conféré par une élection au suffrage universel. La participation permet aux habitants d'intervenir, d'éclairer et d'élaborer la décision finale des élus.

Les élus gardent donc leur rôle de décision, mais ils proposent de ne l'exercer qu'à l'issue du processus de participation, d'écouter et de tenir compte des avis exprimés. Ils entendent ainsi activer le principe d'aide à la décision.

Certains élus municipaux sont représentés dans les instances de Pays de Montbéliard Agglomération. Ils constituent un point d'appui pour faire remonter les attentes de la population sur les sujets touchant aux compétences intercommunales.

Les techniciens municipaux et professionnels partenaires

Les professionnels des institutions et organismes partenaires participent à l'animation du tissu local au travers de leurs actions.

Les techniciens du service public municipal sont chargés de la préparation et de la mise en œuvre des décisions politiques.

Ces acteurs apportent une expertise technique et élaborent des éléments d'aide à la décision, nécessaires pour nourrir l'échange sur les projets concertés.

L'ensemble des acteurs réunis lors du séminaire du 27 Juin 2017 au Jules Verne à Montbéliard

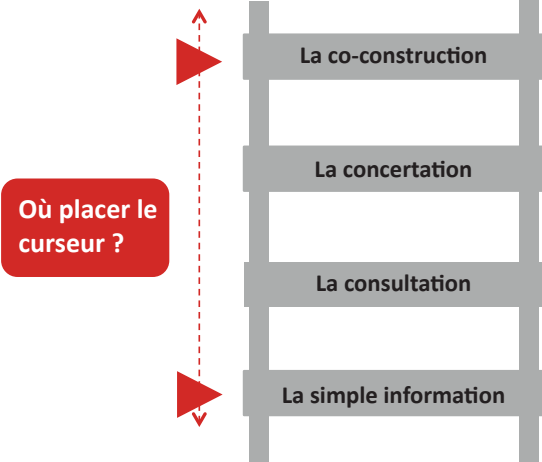


Source : ADU

Annexe 2 : grille annexée à l'engagement n°8

Cette grille est un outil à destination des Maîtrises d'Ouvrages souhaitant conduire une opération dans une démarche participative allant au-delà de la simple information.

Elle doit permettre de fixer le cadre dans lequel s'inscrira la participation en donnant une lisibilité à chacune des parties prenantes.

Les attendus	Les réponses
Caractéristiques de l'opération : 1. Nature du projet (étude, travaux, démolition, etc); enjeux 2. Objectifs : besoins auxquels répond l'opération 3. Localisation 4. Maîtrise d'Ouvrage : identification du porteur de projet et exposé de ses responsabilités et des contraintes auxquelles il est soumis 5. Calendrier	
Quels attendus de la participation (pistes d'action, recueil d'avis) ?	
Public cible et modalités pour le mobiliser (qui ? Comment ?)	
Niveau de participation et modalités de participation envisagées (outils, réunions, ateliers, balades urbaines ...)	
Besoins et attentes des habitants	
Calendrier de la démarche participative	
Moyens mis en place (humains, matériel, financiers, etc.)	
Documents produits, livrables	